

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Ottawa, le 29 juillet 2003

No. ACE-0044

Excellence,

Des discussions ont récemment eu lieu entre les représentants de nos deux gouvernements au sujet de modifications de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique portant sur la création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation, signé par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique le 15 novembre 1999 pour une période de dix ans.

Le gouvernement du Canada propose de modifier l'Accord de la façon suivante :

L'article 1.1 serait dorénavant formulé comme suit :

1. Le présent Accord vise à accroître la compréhension entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en offrant des occasions d'échange pour les étudiants, les universitaires et les chercheurs canadiens et américains.

L'article 2 a) serait dorénavant formulé comme suit :

- a) planifier, adopter et exécuter des programmes d'échanges éducatifs dans des domaines qui favorisent une entente mutuelle entre les deux pays et, plus particulièrement, en rapport avec des sujets ayant trait aux études canadiennes aux États-Unis et aux études américaines au Canada ou dans des programmes visant à promouvoir les liens entre les deux pays.

Son Excellence Paul Cellucci
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa